

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 417.

SAMEDI.

6 AOUT 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 4 août.

SUR LA PROCLAMATION DU ROI.

Le roi s'est adressé aux Belges; les Belges lui répondront. Il a prononcé les mots de patrie, d'honneur et de liberté; les Belges les répéteront.

Le sort en est jeté. La lutte entre quatre millions d'hommes et deux millions s'engage de nouveau; de notre côté sont le droit et le nombre. Belges, vous avez conquis une patrie; le moment de la conserver, de la reconquérir s'il le faut, est arrivé. Vos ennemis sont cruels et traîtres, comme des lâches. Ce sont les incendiaires et les assassins de septembre; déjà une fois ils ont appelé sur eux l'indignation de l'Europe par leurs forfaits. Déjà une fois vous les avez refoulés dans leurs marais. Les avantages qu'ils ont obtenus ne sont que momentanés, ils sont dus à la surprise. Nous réparerons facilement ce premier échec, qu'il faut attribuer à notre bonne foi qui nous faisait croire à la bonne foi d'autrui. La nation se lèvera en masse; elle n'acceptera pas le joug qu'on veut lui imposer de nouveau, et qu'elle a si glorieusement, si énergiquement secoué. Le roi de Hollande semble avoir pris à tâche de mettre tous les torts de son côté; il a, par ce dernier et éclatant parjure, justifié toutes nos anciennes accusations, tous nos anciens griefs, aux yeux du monde entier. (Moniteur.)

Monsieur le ministre des affaires étrangères a adressé cette nuit à M. le baron Chassé, la pièce officielle qui suit :

Le soussigné ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Belges, a l'honneur d'informer M. le général baron Chassé, que ce n'est pas sans surprise que le gouvernement belge a remarqué qu'il n'est fait mention que de la capitulation du 5 novembre 1830 dans l'acte par lequel son excellence annonce la reprise des hostilités.

M. le général baron Chassé ne peut ignorer que la ville d'Anvers est, aussi bien que le reste de la Belgique, comprise dans la suspension d'armes du 20 novembre 1830, qui constitue de la part des gouvernements hollandais et belge un engagement envers les cinq puissances, sous la médiation desquelles elle a été conclue.

C'est dans ce sens général qu'il faut entendre la suspension d'armes du 20 novembre.

S. M. le roi des Belges en a référé aux puissances médiatrices, et a placé plus particulièrement la ville d'Anvers sous la sauve-garde de ces engagements : elle attend une réponse immédiate.

C'est dans l'intérêt de l'humanité que le soussigné est chargé de porter ce fait à la connaissance de M. le général baron Chassé; son excellence appréciera, sans doute, les motifs de cette communication, et examinera si ses devoirs ne lui prescrivent pas de suspendre jusqu'à la connaissance de la réponse de Londres, l'exécution des déterminations qu'elle semble avoir prises d'après la lettre du 1^{er} août. Les commandans des forces belges ont reçu l'ordre positif de s'abstenir de toutes hostilités envers la citadelle, aussi long-temps que son excellence le général baron Chassé ne les aura pas ouvertement provoquées.

Le soussigné prie son excellence d'agréer l'assurance de sa considération.

Bruxelles, le 3 août 1831.

— Le roi est parti aujourd'hui à une heure de l'après-midi pour l'armée. Il est accompagné du ministre de l'intérieur et de M. Lebeau, membre du conseil des ministres.

— Le général Belliard est arrivé cette nuit à Bruxelles, il a eu à trois heures une entrevue avec Sa Majesté, et s'est rendu immédiatement à Anvers.

— Par arrêté du 3 août, le roi a nommé le général de Failly, chef d'état-major de l'armée; il est parti la nuit dernière pour Anvers. M. d'Hane est chargé *ad intérim* du portefeuille de la guerre. MM. le général Goblet, le colonel Prisse et plusieurs officiers du génie sont également partis pour l'armée.

— Le général Goblet prend le commandement du génie, le colonel de Lienz celui de l'artillerie, et M. Bassompierre fait les fonctions d'intendant-général de l'armée.

— Le second bataillon de la garde civique de Bruxelles est parti ce matin pour Boom; les chasseurs éclaireurs de la garde civique suivent la même route. La garde civique de Louvain se dirige sur Liège. Les dépôts des 1^{er} et 2^e régimens se rendent à Comptig; ceux des 3^e et 4^e à Bruxelles. Demain, le 3^e bataillon des gardes mobiles volontaires des 2^e et 3^e bords de Bruxelles, se mettent en marche. Un transport d'artillerie de position est parti pour Walhem.

— M. le général en chef des gardes civiques partira demain pour l'armée avec son état-major.

— M. le général Coelkelberg prendra le commandement de la garde civique mobilisée.

— L'instruction à charge du général Lehardy de Beauhien et consorts est terminée. Cette affaire sera soumise à la chambre du conseil vendredi ou samedi au plus tard.

Le ministère public et M. le juge d'instruction ont fait l'impossible pour accélérer la marche de cette procédure, qui nécessairement a dû éprouver quelques lenteurs par les délégations qui ont dû être transmises dans plusieurs arrondissemens, notamment dans celui d'Audenarde.

Il n'existe actuellement dans la maison d'arrêt de Bruxelles, aucun détenu du chef de délits politiques, autres que ceux dénommés ci-dessus.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Nous recevons des frontières la lettre suivante :

Westmalle, le 3 août.

Les bruits les plus absurdes se sont répandus ce matin sur le 3^e bataillon de mon régiment, que l'on disait avoir été surpris et dispersé par les Hollandais, lanciers, cuirassiers et infanterie. Il n'en est rien; au contraire, les compagnies de ce bataillon, placées dans plusieurs villages, Merxplas, sur Sondereygen attaquées par une masse de Hollandais, ont soutenu victorieusement la lutte et ont tué beaucoup de monde à l'ennemi. Chaque compagnie a fait preuve, les uns après les autres, de courage et de sang-froid; et, s'étant réunies, ont rejoint la brigade, après n'avoir perdu que deux hommes. Il a fallu les ordres les plus précis pour empêcher nos soldats de poursuivre les troupes de Guillaume, qui, selon leur louable habitude, avaient violé l'armistice.

Le colonel commandant le 4^e régiment de ligne,
J. F. LÉBOUTTE.

— Dans l'absence des journaux hollandais, à cause du dimanche nous dirons seulement d'après le bulletin de la bourse d'Amsterdam du 30 juillet, communiqué par le *Handelsblad*, que les fonds s'y sont soutenus, mais qu'aucune affaire d'importance quelconque n'a été faite. Des bruits désavantageux à la cause polonaise, et même de la prise de Varsovie étaient en circulation; mais au dire même du journal, personne n'y attachait foi. Des lettres particulières d'Amsterdam, d'une date assez fraîche, que nous avons eues sous les yeux, prouvent qu'on ne se s'y doutait pas encore le moins du monde de la reprise des hostilités; la seule inquiétude qu'on semblait nourrir dans la capitale de la Hollande, concernait les longueurs qui pourraient résulter de la mauvaise volonté du gouvernement dans les arrangemens avec la Belgique, et qui, dans la situation pénible où se trouvent les affaires et l'Europe, pourraient aboutir à une lutte générale.

— Il est remarquable qu'aucun des journaux allemands ne contient une seule nouvelle relative aux opérations militaires en Pologne, d'une date postérieure à celle des rapports que nous avons communiqués il y a déjà plusieurs jours. Les affaires de l'Europe occidentale, et entre autres ce qui se rattache aux nôtres, occupent presque toutes les colonnes de ces journaux, et à peine y rencontre-t-on quelques notices sur le choléra; quoi qu'il en soit, le peu qui en est dit est d'une nature assez satisfaisante, surtout par rapport à la Hongrie, le pays le plus menacé de toute l'Europe par sa situation géographique. Un journal qui suit la marche du choléra depuis la dernière année, fait l'observation que semblable à tous les phénomènes de ce dernier temps, cette épidémie a été, de son apparition en Europe, entachée du vice de l'inconstance et de l'irrégularité.

— On écrit d'Anvers, 3 août.

Deux pièces de canon avec tout l'attelage viennent d'être placées à la Grand-Place. Maintenant nous y en avons quatre.

On vient d'avertir les habitans de la première section qu'ils doivent s'attendre au logement des troupes. On en attend un grand nombre.

Les Hollandais construisent une batterie à la tête des Flandres.

Ce matin on a passé en revue le premier ban de la garde civique; ils sont, en général, animés du meilleur esprit; ils ne reculeront pas devant l'ennemi, ils sont Belges!

Dans le moment où nous écrivons, deux maisons sont en plein incendie vis-à-vis la flotte hollandaise aux environs de *Pyp-Tabac*.

Sur vingt Belges qui ont reçu leur congé en Hollande avec permission de revenir ici, sept sont arrivés, le reste a été tué en route par les Hollandais.

La régence vient d'instituer une commission chargée d'organiser les secours à employer en cas d'incendie.

Un second arrêté suspend l'ordonnance de police pour le cas d'incendie, et établit un nouveau règlement dont voici les principales dispositions :

Dès qu'un incendie se manifeste dans un bâtiment, il est adjoint à toute personne qui en a connaissance et notamment à l'habitant de la maison incendiée, d'en avertir immédiatement le poste de garde à la caserne des pompiers, où la personne chargée de la direction des deux autres dépôts de pompes à incendie, indiqués à l'art. 11 de l'arrêté de la commission, en date du 16 juin 1831.

Celui qui par malveillance annoncerait une incendie qui n'existerait pas, sera arrêté et livré à l'autorité militaire pour être jugé et puni selon toute la rigueur des lois.

Toute personne employée à éteindre un incendie, devra obéir au chef qui dirigera les secours.

Si pour couper le feu, afin d'empêcher sa propagation, il était nécessaire de démolir une ou plusieurs maisons ou bâtimens, les membres de la commission en décideront à la majorité; leur nombre devrait être au moins de trois, et dans le cas où ce nombre ne serait pas complet, un membre de la commission qui serait sur les lieux y adjoindrait un ou plusieurs propriétaires des maisons du voisinage, ou à défaut, il s'adjoindrait à d'autres personnes présentes, afin de décider sur-le-champ.

Tout individu, requis de former la chaîne pour établir la communication entre les pompes et les réservoirs d'eau, est tenu de s'y rendre.

En cas d'incendie à bord d'un bâtiment, c'est à M. le capitaine du port de diriger les mouvemens et à désigner les endroits propres à faire couler les bâtimens enflammés; à cet effet, il disposera non-seulement des pilotes, mais il pourra requérir tous les marins dont il jugera le service nécessaire.

Si d'après la non observance des art. 3 et 9 de la commission, en date du 16 juin 1831, un de ses membres était obligé de faire ouvrir une ou plusieurs maisons, les dommages et dégâts en résultant seront pour le compte des propriétaires et habitans.

Les membres de la commission chargée d'organiser les secours en cas d'incendie porteront, dans l'exercice de leurs fonctions, une marque distincte à désigner par nous.

Tous les entrepreneurs de bâtimens ou maîtres maçons, charpentiers, menuisiers, ardoisiers, plafonneurs, serruriers et maréchaux, sont tenus de mettre à la disposition de la commission le nombre d'ouvriers qui leur sera demandé par ladite commission, afin de les employer au service d'incendie ou aux exercices préparatoires.

M. le commandant de la place sera prié de faire protéger les secours d'incendie par des détachemens de la force armée, afin de maintenir le bon ordre.

— Sur la proposition du ministre de la justice, S. M. a signé aujourd'hui divers arrêtés de grâces en faveur de dix-huit condamnés.

— Les chasseurs éclairés de la garde civique ont demandé hier à M. le ministre de la guerre de pouvoir marcher à l'ennemi; cette faveur leur a été refusée. M. le ministre doit leur avoir répondu qu'il y avait assez de monde. Et s'empresse de dire.

— Le ministre de la guerre a reçu hier sa démission du roi. Cette nouvelle a été accueillie avec la plus vive satisfaction. On assurait que M. le comte d'Hane, aide-de-camp du roi, serait appelé à remplacer M. de Failly, qui est parti cette nuit à 3 heures pour Anvers, où il va prendre un commandement sous les ordres du général Ticken de Terhove.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Mouvemens ordonnés les 3 et 4 août.

Les deux bataillons du 7^e régiment stationnés à Bruxelles, envoyés à Anvers, où ils arriveront le 4.

La 10^e compagnie d'artillerie, avec sa batterie de 12, envoyée de Bruxelles à Schielde, où elle arrivera le 4.

Le 2^e escadron des cuirassiers et le 3^e escadron des lanciers, envoyés à Hasselt, où ils arriveront le 5.

La 2^e compagnie d'artillerie de milice, stationnée à Ath, envoyée à Anvers, où elle arrivera le 5.

Ordre au 2^e bataillon du premier ban de la garde civique de Bruxelles, de se tenir prêt à partir au premier avis.

Le 3^e, ordre à M. le général de la 4^e division militaire de faire partir du Luxembourg, par marche accélérée, à l'aide de paires de voitures, réunies à Marche, Terwoigne, Liège et Tongres, pour Hasselt, les 3, 4, 5 et 8^e bataillons de tirailleurs francs, et les portions des 1, 2, 6, 9 et 10^e de même arme, le 2^e bataillon de tirailleurs, le détachement de 25 lanciers stationnés à Arlon, et la 8^e compagnie d'artillerie de campagne, avec sa batterie de 6; et pour Anvers, le 3^e bataillon du 7^e régiment.

Pour Namur, le détachement d'artillerie de milice, et les quatre pièces au service desquelles il est attaché.

Le 1^{er} bataillon du 1^{er} ban de la garde civique de Bruxelles partira de Lierre pour Anvers.

Les deux bataillons organisés à Namur doivent être réunis le plus tôt possible et dirigés sur Louvain.

La 4^e compagnie d'artillerie de campagne, avec son matériel, arrivera à Bruxelles le 4.

LÉOPOLD I^{er}, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut!

Avons arrêté et arrêtons:

Le sieur Charles de Brouckere, membre du congrès national, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement du sieur E. de Sauvage, dont la démission est acceptée.

Notre ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 3 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le ministre des affaires étrangères,
DE MEULENAERE.

LÉOPOLD I^{er}, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut!

Le conseil des ministres entendu,

Avons nommé et nommons:

Le sieur Joseph Lebeau, membre du congrès national, et premier avocat général à la cour supérieure de justice Liège,

Membre du conseil des ministres;

Aucun traitement n'est attaché à cette fonction.

Notre ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 4 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le ministre de la justice,
RAIKEM.

BRUGES, 3 août.

On assure que nos troupes ont attaqué les Hollandais qui s'étaient emparés du Kapitalen-Dam. On se battait encore ce matin. Une compagnie de troupes de ligne de notre garnison vient de se porter sur ce point.

Un courrier a passé ici ce matin, se rendant à Ostende, pour demander, à ce qu'on dit, des renforts d'hommes et de l'artillerie.

(Stand. van Vl.)

Six heures du soir.

On apprend par voie de la diligence la nouvelle que les Hollandais ont effectivement commencé les hostilités sur la hauteur de Stroobrugge, près de Meldeghem, et à Watervliet. Les Belges ayant reçu des renforts en hommes et en artillerie, les ont repoussés et agissent même déjà offensivement pour leur couper la retraite. On ne sait rien de positif quant au Kapitalen-Dam.

Les Hollandais ont dans l'Escaut un grand nombre de bâtimens de guerre. On attend aux premiers jours l'escadre de l'amiral Codrington, pour leur faire comprendre qu'ils ne peuvent se servir de ces bâtimens contre nous.

(Gaz. der prov. van west. Vlaend.)

NAMUR, 5 août.

Hier, assez avant dans la soirée, arriva à la société du Casino, la proclamation du roi, que notre gouverneur avait rapporté de Bruxelles. Un membre de la société en fit, à haute et intelligible voix, la lecture au peuple assemblé sur la Grande Place. Il serait difficile de donner une idée de l'enthousiasme qu'elle a excité; des cris mille fois répétés de *vice le roi!* ont accueilli ce noble appel au pays.

— Nous croyons de notre devoir de citer, entre plusieurs, le trait suivant de patriotisme: Un de nos concitoyens, âgé de 25 ans, n'avait pas été, par oubli, incorporé dans la garde civique; il paraît même qu'il n'y eût jamais été appelé. Hier, il a été se faire inscrire pour partir avec le premier ban; son jeune frère, âgé de 18 ans, en a fait de même. Leur mère, en parlant de cette action, a ajouté qu'il fallait faire quelque chose pour la patrie. Leur père, âgé de 70 ans, a dit que s'il en était besoin, il partirait avec ses enfans. Nous rapportons ce fait sans y mettre le moindre embellissement, et il nous serait bien facile de citer les noms.

— Nouvelles arrivées par un pigeon de M. Wodon; il a eu la complaisance de nous les communiquer:

«Bruxelles, aujourd'hui, à 8 3/4 du matin. La garde civique part en masse. L'escadre hollandaise a mis le feu à tous les villages sur la rive droite de l'Escaut. Anvers n'a pas encore été bombardé. Le Roi montre une grande activité; il est à la tête de l'armée. On se bat sur toute la ligne. Un major hollandais a été fait prisonnier; tout le monde est animé du meilleur esprit.»

— Deux lettres particulières nous apprennent que le fort Ste. Marie, à deux lieues d'Anvers, a été emporté à la baïonnette par les Belges.

— Hier, les miliciens du 7^{me}, arrivés ici depuis quelques semaines, ont tiré à la cible: ils ont parfaitement tiré. De l'avis des connaisseurs, le régiment compte au nombre de ses officiers un excellent instructeur; les soldats font des progrès surprenans. Il est probable qu'ils vont recevoir l'ordre de partir, si déjà ils ne l'ont point reçu.

— *Victoire!* Nous recevons une lettre de Turnhout nous annonçant qu'avant-hier le général Niellon, qui se trouvait au-dessus de Ravels à la tête de 8 à 900 de nos braves, y fut attaqué par un corps d'armée hollandais qu'on porte à environ 8000 hommes.

Le général Niellon fut obligé de se retirer devant un ennemi aussi supérieur en nombre jusqu'à Ravels. Là il fut rejoint par quelques compagnies de nos troupes s'élevant à 400 hommes; aussitôt le général Niellon prit position, arrêta la marche des colonnes ennemies, repoussa toutes leurs attaques et les força de se retirer après leur avoir fait essuyer une perte considérable. Nous attendons les détails des officiers de cette brillante affaire. Dans la soirée plusieurs charrettes de blessés sont arrivées à Turnhout. Ce premier engagement peut déjà apprendre aux Hollandais le sort qui les attend, et l'issue de la guerre insensée qu'ils n'ont entreprise que pour protéger l'entêtement de leur roi. Quelque mal que nous ait fait la fatale négligence du ministère de la guerre et le fol aveuglement dans lequel notre gouvernement s'est plu à rester plongé, malgré des avis réitérés, la Belgique sortira triomphante de cette lutte: le courage de ses enfans nous en donne la garantie.

BRAVES HABITANS

De la province de Namur,

Voici l'appel que fait à votre patriotisme un Roi si digne du trône

ou l'ont placé nos suffrages. Vous vous empresserez d'y répondre, et vous serez, comme toujours, des premiers à vous ranger autour du drapeau national. Le Roi de Hollande, au mépris du droit des gens, vient de recommencer les hostilités; vous saurez l'en faire repentir et les hordes hollandaises seront bientôt rejetées loin de nos frontières. L'énergie de vos efforts préservera nos villes et nos campagnes de tous les fléaux dont les menace un ennemi déloyal. La garde civique sera jalouse de donner l'exemple, et les volontaires afflueront de toutes parts pour grossir ses compagnies.

Braves compatriotes, vous reproduirez dans cette circonstance décisive, l'héroïsme de septembre et d'octobre; la patrie compte sur vous.

Namur, le 4 août 1831.

Le Baron DE STASSART.

BELGES!

En prenant possession du trône où la volonté nationale m'a appelé, je disais, en m'adressant aux représentans de la Belgique: *Si, malgré tous les sacrifices pour conserver la paix, nous étions menacés de guerre, je n'hésiterais pas en appeler au courage du Peuple Belge, et j'espère qu'il se rallierait tout entier à son Chef pour la défense du pays et de l'indépendance nationale.*

Ces paroles, je les adresse aujourd'hui à la nation entière.

Sans déclaration préalable, les ennemis ont subitement repris les hostilités, méconnaissant à la fois les engagements qui résultent de la suspension d'armes et les principes qui régissent les peuples civilisés.

Ils n'ont point reculé devant la plus odieuse violation du droit des gens, et par la surprise ils ont voulu se ménager quelques avantages momentanés. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus en septembre; ils reparaissent au milieu des populations paisibles précédés par la dévastation et l'incendie.

Forts du sentiment de notre droit, nous repousserons cette agression inopinée, nous opposerons la force à la force.

Déjà une fois vous avez vaincu la Hollande, vous avez commencé la révolution par la victoire, vous la consoliderez par la victoire. Vous ne serez pas infidèles à vos glorieux souvenirs; vos ennemis vous attendent aux lieux déjà une fois témoins de leur défaite.

Chacun de nous fera son devoir.

Belge comme vous, je défendrai la Belgique.

Je compte sur la garde civique, sur l'armée, sur le courage et le dévouement de tous.

Je me rends à mon poste; j'y attends tous les Belges à qui la patrie, l'honneur et la liberté sont chers.

Bruxelles, le 4 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le ministre de la guerre ad intérim, D'HANE DE STEENHUYSE.

Le ministre de l'intérieur, C. DE BROUKERE.

Changement du ministère français.

(Extrait d'une lettre particulière, le 2 août.)

Le ministère a regardé comme une défaite la faible majorité qu'il a obtenue dans l'élection du président. M. Périer se retire, et avec lui MM. Sébastiani, baron Louis et Montalivet; on assure que MM. d'Argout et Rigny restent; on ignore la détermination du maréchal Soult. Les fonds ont baissé de 4 francs à l'ouverture de la bourse. On annonce à l'instant que M. le comte Molé est chargé de la formation du ministère; c'est lui qui le premier défendit notre indépendance contre la politique du Nord, en octobre 1830; il remplacerait M. Sébastiani aux affaires étrangères. (*Moniteur Belge.*)

— Le *Staats-Courant* publie la pièce suivante:

Depuis que les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas, ont été officiellement informés que la conférence s'occupait des mesures que pourrait réclamer l'exécution des engagements contractés envers S. M. par les cinq cours, il s'est écoulé un temps assez long pour qu'ils puissent s'enquérir de ces mesures sans avoir besoin de justifier leur démarche.

Ils seraient disposés à craindre de nouveaux délais, par suite de négociations, auxquelles a pu donner lieu l'arrivée à Londres d'un certain nombre de Belges, députés par le congrès de Bruxelles, en conséquence de l'élection faite par cette assemblée, d'un souverain de la Belgique; mais ils se rassurent en pensant que l'offre d'une telle souveraineté, aussi bien que le refus du prince élu, ou son acceptation, soit pure et simple, soit conditionnelle, sont toutes choses en dehors des protocoles, qui se sont bornés à tracer les conditions attachées à la reconnaissance du souverain. Il n'est pas moins certain qu'elles sont étrangères au roi, que ne peuvent concerner des arrangements entre les Belges et un tiers, et quand même les autres conditions, voulues par la conférence, seraient tout-à-fait remplies, le personnage qui accepterait la souveraineté de la Belgique, sans avoir préalablement souscrit à l'acte de séparation, se placerait par cela seul dans une attitude hostile envers S. M., et devrait être considéré comme son ennemi. C'est à la prompt réalisation de cet acte que tendent depuis quatre mois tous les vœux de la Hollande et de son gouvernement; et le roi, fermement résolu à ne rien sacrifier des droits qu'il s'est assurés par son adhésion, doit persister dans la réserve déjà connue de la conférence, relativement à sa coopération aux mesures qu'elle jugera à propos d'adopter. Il est vrai que lorsqu'elle a fait exprimer, par les représentans des cinq cours à La Haye, le désir que S. M. s'abstint pour le moment d'user de cette réserve, le ministre des affaires étrangères a été chargé de leur faire une réponse satisfaisante.

Mais il vient d'être expressément enjoint aux soussignés de déclarer, qu'en répondant ainsi, on parlait de la supposition que la conférence elle-même ne tarderait pas à aviser au moyen d'exécuter l'annexe A

du protocole n° XII. Si cette supposition, la seule possible après tant d'engagemens explicites et formels, était cependant démentie par l'événement, il ne restait au roi d'autre alternative que celle de recourir à ses propres moyens, et de mettre un terme à des condescendances qui ne seraient plus compatibles ni avec la sûreté extérieure et intérieure de l'état, ni avec les intérêts de ses fidèles sujets, déjà si gravement compromis, et dont la ruine absolue serait le résultat de la prolongation de la présente crise.

Toutefois, les soussignés aiment à persuader que leurs vives instances ne resteront pas infructueuses auprès de MM. les plénipotentiaires des cinq cours, et qu'ils auront incessamment à transmettre à leur gouvernement l'exposé des mesures concertées par leurs excellences, pour donner plein et entier effet aux arrangemens que l'acte de séparation, émané de la conférence, a consacrés comme justes et convenables.

Dans cet espoir si conforme aux desirs des cinq puissances de maintenir la paix générale, ils ont l'honneur de renouveler à L. E. l'assurance de leur haute considération.

Londres, le 22 juin 1831.

Signé, Falck, van Zuyke van Nyerelt.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 4 août.

(Lettre de la Gazette d'Ausbourg.)

Je vais vous donner quelques détails sur la lettre singulière que le général en chef Skrzynecki a reçue du général polonais Rozniezki, fameux pour avoir dirigé la police secrète à Varsovie sous le régime russe, et qui se trouve maintenant comme transfuge au quartier-général russe. Cette lettre est importante, en ce qu'elle montre de la part de l'empereur Nicolas (qui probablement l'a fait écrire) l'intention de mettre fin aux hostilités, au lieu qu'auparavant il repoussait toujours dédaigneusement l'idée de traiter avec les rebelles. Dans cette lettre Rozniezki engage les Polonais, à aborder l'empereur avec confiance. Si jusqu'à présent, dit-il, toutes les négociations ont échoué, c'a été la faute de Diebitsch, qui était déterminé à subjuguier les Polonais; Paskévitch, au contraire, est d'un caractère modéré; il sait apprécier le courage des Polonais, il a des pleins pouvoirs pour amener un rapprochement, et il est peut-être plus disposé à les dépasser dans les concessions qu'il ferait à la nation, qu'à rester en arrière de ces pouvoirs, comme faisait son prédécesseur Diebitsch.

Rozniezki montre ensuite aux Polonais le peu de chances de leur succès, et il ajoute: Pouvez-vous compter sur l'intervention de la France (*)? Voyez le général Guilleminot. Il avait cherché à occasionner une diversion chez les Turcs en votre faveur, et il faisait entrevoir à la Porte la possibilité d'avoir l'appui de la France et de l'Angleterre; eh bien! il a été renié par son gouvernement et rappelé. L'ancien directeur de la police secrète veut nous prouver ensuite que nous ne devons pas compter davantage sur l'Angleterre, et encore moins sur l'Autriche et la Prusse, qui se sont prononcées ouvertement. Rozniezki étale les grandes forces et les ressources de la Russie; le délai apporté à l'exécution de la volonté de S. M. impériale ne fera que l'irriter davantage; toutes les mesures sont prises pour étouffer l'insurrection. Rozniezki déclare enfin qu'en bon Polonais, et en sujet qui est resté fidèle au serment qu'il a prêté à son roi, il s'est chargé avec plaisir du rôle de médiateur.

Quel médiateur! un chef d'espions, chargé de crimes, l'instrument des cruautés du grand-duc Constantin. Skrzynecki a fait passer cette lettre au gouvernement national, qui la portera probablement à la connaissance de la nation, sans y donner du reste aucune suite. La Pologne est toujours prête à une transaction digne de la grandeur de la Russie et du caractère polonais; c'est ce qu'ont prouvé les lettres antérieures de Skrzynecki à Diebitsch, qu'on a traitées avec dédain, et plus encore les trop grandes concessions offertes par Chlopicki. Qu'il eût été facile alors de faire un arrangement sous des conditions honorables! maintenant, lorsque la fleur de la Pologne, a péri ou est sur le point de périr, elle ne peut transiger avec la plus misérable organe d'un régime affreux. Est-ce que la Pologne, par sa conduite n'a pas mérité plus d'égards, et faut-il que par des considérations d'étiquettes il périsse encore des milliers d'individus?

La levée en masse s'organise de plus en plus, et donnera à cette lutte l'aspect d'une croisade. Tous ceux qui y prennent part portent sur leur poitrine une croix rouge; des prêtres, avec leurs vêtemens d'église, marchent en avant pour encourager les combattans, consoler les blessés, oindre le mourans. Les horreurs que les Russes commettent dans nos églises ne feront qu'irriter davantage les esprits.

ANGLETERRE. — Londres, 1^{er} août.

La flotte de l'amiral Codrington a reparu en vue de Falmouth. Tous les bâtimens sont occupés à des évolutions constantes. La croisière se prolongera jusqu'au 12 août. Les équipages ne sont pas encore parfaitement exercés, et les officiers sont presque tous des jeunes gens.

(Globe.)

(*) Il est assez adroit de la part des Russes de se faire une arme du rappel de Guilleminot. Cependant le discours prononcé par le roi devant les chambres prouvera aux Russes et aux Polonais que la France veut réellement une intervention.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES, du 3 août. — *Prix des Huiles.*

Colza disp., 48 1/2; sept. et oct., 48 3/4; nov. et déc., 49 1/2. Huile de lin disp., 54; sept. et oct., 55 1/2; nov. et déc., 00; graine de colza, fl. 5. 8 s. à 5. 19. Ce qui précède est argent courant.

BOURSE D'ANVERS, du 2 août.

Effets publics sans affaires, du 3 dito, idem.

Marchandises. — Ventes par contrat privé: 100 balles café chérignon, prix inconnu.

Ventes publiques à Anvers. — Le 9 août on exposera 514 balles café Sumatra.

LILLE, 2 août. — *Prix des Huiles.*

Colza, 67 50; œillette bon goût, 98; lin, 83 à 84; épurée pour quinquets, 75 50; id. pour réverbères, 75 50.

Graines. — Colza, 20 17; œillette bon goût, 24 50 à 25; lin, 17 à 20 50; caméline, 17 à 20; chanvre, 12.

Tourteaux. — Colza, 9 50; œillette bon goût, 9 50; lin, 14 à 16. Caméline 9 25; chanvre 9.

GRAINS ET GRAINES. — Naples, 10 juillet. — Les blés ont été poussés jusqu'à 20 c., et cela sans qu'on ait fait aucune opération pour l'étranger. Depuis quelques jours on remarque un peu moins d'empressement aux achats, nous ne serions pas étonnés de voir nos richesses sous peu à 18 c. Voici la cote du jour: Manfredonia dur 20 2; tendre 19 8; Barletta dur 19 80, tendre 20 4; avoine 57, maïs et haricots 13.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

On écrit de Gand :

Hier, deux espions hollandais ont été amenés en ville. Ils ont été arrêtés près du Capitalen-Dam.

— Calloo n'est plus! La commune est en feu et flammes. Les Hollandais y ont commis des barbaries inouïes. Cette race d'hommes abominable, ces cannibales y ont maltraité et massacré inhumainement deux jeunes filles. Ces victimes innocentes de leur lâche cruauté poussaient en vain des cris déchirants; ces monstres étaient inaccessibles à la pitié. Ils prenaient plaisir à se repaître de carnage. Nos troupes étaient en trop petit nombre pour pouvoir tenir contre l'ennemi: le vicaire de la commune, ne se souvenant que des dangers de la patrie, les aimait au combat. Mais, malheureusement, nos soldats manquaient de cartouches, manquaient d'artillerie, manquaient de tout ce dont ils avaient besoin pour repousser l'ennemi. Les habitans se sont enfuis, abandonnant tout ce qu'ils avaient à la merci des ennemis.

Voilà les fruits de l'insouciance, de l'incurie, de l'inaction! Nos champs sont ravagés, nos habitations brûlées, nos familles massacrées, faute de surveillance, faute de secours, depuis long-temps réclamés, secours qu'on pouvait et qu'on devait donner.

— Hier, vers onze heures du matin, une affaire s'est engagée entre nos troupes et celles de l'ennemi; près la commune de Welde, sur le territoire belge; l'attaque commença par les Hollandais; malgré leurs forces supérieures, nos troupes leur ont tenu tête. Nous avons eu quelques blessés; la perte de l'ennemi a été beaucoup plus considérable.

— Nous avons dit hier que par l'inconcevable incurie qui a présidé à nos préparatifs de guerre, notre ligne du côté de la Flandre Zélandaise était dégarnie de troupes suffisantes; aujourd'hui nous apprenons que, sur plusieurs points, elle était entièrement à découvert; on nous cite entre autres l'Oudenbursche sluys, le Staeksken près du Sas, et le Tolleken près de Philippine. Pas un homme ne gardait ces points assez importants de notre frontière.

INCENDIES.

Anvers, 4 août, 3 heures après-midi.

Jamais hordes de brigands n'ont commis des abominations égales à celles des troupes hollandaises. Tous les villages que l'on voit du port sur la rive droite de l'Escaut sont en feu; la flotte ne cesse de jeter des bombes et des boulets. L'indignation est peinte sur toutes les figures; plusieurs points de la ligne ont été attaqués, mais les barbares ont été repoussés. Tout se prépare pour une juste et éclatante vengeance. *Mort aux Hollandais!* tel est le cri général.

Jamais sauvages n'ont commis de telles barbaries; c'est inconcevable, on ne peut pas croire ses yeux. Brûler des villages entiers sans défense, assassiner, violer, inonder, voilà leurs exploits.

Quarante bâtimens de guerre sont en vue sur l'Escaut. Le premier ban de la garde civique a bivouaqué toute la nuit et doit partir à 5 heures pour la ligne. Le 2^e bataillon du 7^e est arrivé ici à deux heures du matin, à marche forcée. Tout le monde ici est animé du meilleur esprit. Les canonnières sont à leurs pièces de 48 au fort du Nord, prêts à écraser la flotte hollandaise, si elle fait mine d'approcher. On barricade avec activité toutes les avenues de la ville du côté de l'Escaut et de la citadelle.

L'invasion subite des Hollandais a dû nécessairement ramener à l'intérieur plusieurs de nos postes surpris. On conçoit que l'ennemi se portant en force là où il n'est point attendu, doit nécessairement faire quelques progrès, puisqu'il ne peut d'abord éprouver que peu ou point de résistance. Cependant à Ravels et à Tournhout, nos troupes ont montré une incontestable supériorité. Mais les Hollandais ont occupé en force Tournhout, dont la diligence n'est pas arrivée. Tournhout a été reprise.

Hier vers huit heures du matin une colonne ennemie, forte de plus de 3000 hommes, marcha sur les avant-postes de la 3^e brigade par la route de Capelle et les refoula jusques près du village de Donck où elle fut arrêtée par 180 hommes, commandés par le major Boulanger du 12^e régiment, qui a soutenu pendant 5 ou 6 heures les efforts de l'ennemi.

Les Hollandais s'avançaient orgueilleusement sur la route d'Anvers; mais le 12^e régiment était là. Le major Boulanger ayant réuni environ 400 hommes, attaqua l'ennemi avec impétuosité, le débusqua de toutes ses positions et le repoussa jusqu'à Capelle; l'ennemi s'y défendit

dit avec opiniâtreté; mais une charge à la bayonnette le culbuta et le mit en déroute. On le poursuivit jusqu'au-delà de Palte.

Je viens de regarder encore l'incendie, on est touché jusqu'aux larmes. En un quart-d'heure, par ce temps sec, des villages entiers sont consumés! Que la province donne force et union à la Belgique, et que nos armes soient victorieuses.

P. S. Le bruit court ici que 20,000 Prussiens au moins ont été incorporés dans l'armée hollandaise.

Le roi est entré à Anvers, à 5 heures, accompagné du général de Chasteler et suivi du ministre de Brouckere Lebeau et de M. le général Goblet.

Le premier bataillon du premier ban de la garde civique de Bruxelles, est arrivé ce matin, venant de Lierre.

Un bataillon du 2^e régiment d'infanterie a doublé son étape, et a passé à Malines vers 6 heures, se dirigeant sur Boom. Un autre bataillon du même régiment a dû coucher ce soir à Malines.

La route est couverte de convois, de troupes et d'artillerie.

Le général de Faily, sur lequel planent de graves soupçons, a été vu ici dans la matinée, et il n'a plus reparu de toute la journée.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* du 4 août :

A 3 heures, le capitaine Nypels avait repris la Pipe de Tabac. Au même moment le lieutenant-colonel Lonneux envoyait de St-Laurent une compagnie de grenadiers pour renforcer un détachement envoyé de Burcht et reprendre les parties enlevées par l'ennemi. Nos troupes se sont battues tout l'après-midi, et vers sept heures elles avaient repris l'offensive. A huit heures, l'ennemi avait quitté le sol belge et s'était embarqué sous la protection de ses batteries.

Ce matin les incendies continuaient; la flotte lançait des bombes sur les fermes. On en compte neuf de brûlées. Les Hollandais ont établi une batterie sur la digue *Pipe de Tabac*, d'où ils nourrissent un feu continu. Une chaîne de tirailleurs a été formée par les nôtres le long de la digue d'où ils soutiennent le feu.

— Aujourd'hui six hommes de gardes civiques des communes de ce district doivent se rassembler à Alost pour se rendre de là à leur destination. L'enthousiasme est à son comble.

Le major commandant la colonne, un officier et 25 soldats ont été faits prisonniers. Les pertes ont été peu considérables. Nous avons eu deux hommes tués et 25 blessés. Les soldats admirent le major Boulanger et celui-ci admire ses soldats.

— Anvers présente le spectacle le plus frappant et le plus animé; on a délavé presque toutes les rues, et partout des barricades à hauteur d'homme, défendues par des larges fossés, ont été élevées par les habitans dont l'enthousiasme ne peut se figurer; ils sont excités par tout ce qu'ils apprennent des atrocités de leurs ennemis, et par l'aspect d'un affreux incendie qui dévore les fermes et les villages riverains de l'Escaut. On a évacué les malades des hôpitaux au nombre de 800, qui ont été dirigés sur Louvain vers 8 heures.

P. S. J'ai rencontré sur la route de Malines un certain nombre de prisonniers de l'armée hollandaise que l'on dirigeait probablement sur Bruxelles.

Six Prussiens portant l'uniforme hollandais viennent de désertre et sont entrés à Anvers. Ils ont déclaré qu'un grand nombre de leurs compatriotes sont enrôlés dans les régimens hollandais.

ANNONCES.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1099. *Emprunt de douze millions de florins.*

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1200. *A VENDRE,*

Un beau morceau de terrain, situé à Saint-Servais, contenant un journal environ, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Bernard, près de la nouvelle route de Gembloux, et de l'autre à la route de Bruxelles. S'adresser à M^{me} veuve Degrez, à Saint-Servais.

1199. *Maison à vendre à Namur.*

Mardi, 16 août 1831, à dix heures du matin, devant M. Dept, juge de paix du canton de Namur (nord), et en son domicile, rue du Colège, n^o 270, à Namur, par le ministère du notaire TILLIEUX, à ce commis par le tribunal de première instance de Namur, il sera procédé à la vente publique de la maison rue du Président, cotée du n^o 333, audit Namur, appartenant au sieur Feuillen-Joseph Bocart, et à ses enfans mineurs, joignant des deux côtés au sieur Dieudonné Gerard, pour en jouir en fruits présentement.

Cette maison, par sa situation au centre de la ville, est propre à tout commerce; elle est bâtie solidement et se trouve en bon état de réparations.

S'adresser, pour prendre inspection du cahier des charges, en l'étude dudit notaire TILLIEUX, où il est déposé.

Cette vente se fera les jour et heure susdits, aux conditions ordinaires et à terme de crédit.